



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'EURE

Evreux, le 12/01/2010

Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité
Cellule urbanisme
Affaire suivie par Nathalie Douchin
02 32 78 26 04

Comité Local d'Information et de Concertation sur les risques technologiques de l'établissement industriel AZEO à ALIZAY

Relevé de conclusions de la réunion du vendredi 11 décembre 2009 à 14h

Le Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) sur les risques technologiques de l'établissement industriel AZEO à ALIZAY s'est réuni le vendredi 11 décembre 2009 à 14 heures à la mairie d'ALIZAY, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe JAUMOUILLE, sous-préfet des ANDELYS.

Personnes présentes :

M. Philippe JAUMOUILLE	Sous-préfet des Andelys – Président du CLIC
M. Gaëtan LEVITRE	Maire d'Alizay
M. Yves GRENIER	Adjoint au maire d'Alizay
M. de FOUGEROLLE	Directeur usine AZEO
M. Christophe SAINDON	Responsable Sécurité Environnement AZEO
Mme Marie Gaëlle PINART	DREAL – Chef de l' Unité Territoriale de l'Eure
Mme Nathalie VISTE	DREAL – Unité territoriale de l'Eure
M. Jean-Michel RUBON	Directeur DAI Préfecture
M. Jean-Luc GUILMEAU	DDE 27 – SCPR/PRGC
M. Patrick BARBOSA	Association la Sauvegarde de l'Environnement
M. Jacky LEGRAIN	C.H.S.C.T.- AZEO
M. Philippe VIGNERON	Préfecture – chef de bureau urbanisme et environnement
M. Jérôme LAMOUREUX	SNCF-Infrastructure
Mme Mélanie JUZY	Communauté d'agglomération Seine-Eure

Le Président accueille les membres et ouvre la première réunion du C.L.I.C. sur les risques technologiques de l'établissement industriel d'AZEO et rappelle l'ordre du jour :

1. Installation du C.L.I.C
2. Présentation du contexte réglementaire
3. Présentation de l'établissement AZEO
4. Présentation du système de gestion de la sécurité d'AZEO
5. Présentation de la démarche du PPRT avec projection d'un film

**5- PRESENTATION DE LA DEMARCHE PPRT (CF PRÉSENTATION
REMISE EN SÉANCE)**

•M. CARSALADE expose qu'à partir de l'étude de danger remise par AZEO fin octobre, des compléments ont été demandés à l'exploitant courant novembre, une première liste de phénomènes dangereux a pu être établie ; toutefois certains paramètres sont en attente de validation. Les risques attendus sont des effets thermiques et de surpression liés à des phénomènes de ruines brutales de capacités ou d'explosion de nuages de vapeurs après une perte de confinement.

•Un périmètre d'étude du PPRT va prendre en compte ces différents effets avec des zones d'effet d' un rayon de 210 à 260 m ; seule la commune d'ALIZAY est impactée par ce périmètre.

•Par la suite,dès que le périmètre sera validé,la DREAL proposera à la Préfète un projet d'arrêté de prescription du PPRT (objectif. avant fin décembre 2009).

•M.GRENIER,adjoint au maire demande si les terrains situées autour de l'usine pourront être constructibles ,

•M.BARBOSA observe que la maison du gardien se situe dans la zone de danger

M, BARBOSA demande si le risque foudre a été pris en considération.

M, LEVITRE ,maire D'ALIZAY demande pourquoi le périmètre de danger ne forme pas un cercle parfait.

Lors de l'élaboration du PPRT ,chaque secteur défini aura son propre règlement élaboré en concertation avec tous les acteurs, .Des prescriptions indiqueront si la zone est constructible ou non. Il est pour le moment prématuré d'avancer une réponse,Cependant une construction à proximité immédiate du site ne paraît pas possible ; par contre si on s'éloigne des installations à risques , l'aléa sera plus faible et il n'y aura plus d'interdiction stricte.

Sur un site industriel toute construction qui abrite des personnels relève du droit du travail. Cependant cette construction devrait être réservée exclusivement aux salariés et ne pas abriter de personnes extérieures à l'entreprise qui se trouveraient alors exposées à un risque.

Au même titre que toute agression naturelle, le risque foudre a bien été pris en compte dans l'étude de danger. L'exploitant confirme par ailleurs que des paratonnerres ont été installés en 2006 sur le site.

Ce contour prend en compte tous les phénomènes provenant d'installations ou de bâtiments à risque répartis sur le site(cuves , citernes , magasin de stockage). Le périmètre est donc l'enveloppe de tous les cercles de dangers.